



Les Touches

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2022

Le vendredi 21 octobre 2022 à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil aux Touches, sous la présidence de madame Laurence GUILLEMIN, Maire de la commune DES TOUCHES.

Présents : Laurence GUILLEMIN, Stanislas BOMME, Floranne DAUFFY, Bruno VEYRAND, Maryse LASQUELLEC, Frédéric BOUCAULT, Martine BARON, Anthony DOURNEAU, Aurélien LEDUC, Maryse LEDUC, Patrick CHOUPIN, Hugues GEFFRAY, Catherine SCHEFFER, Marina AUBRY, Jean-Michel ROGER, Thierry VITRE, Aurélien MONNIER.

Absents excusés : Marie RAVASSARD (pouvoir à Stanislas BOMME), Aurore MICHEL (pouvoir à Hugues GEFFRAY)

Nombre de membres en exercice : 19

Secrétaire de séance : Maryse LASQUELLEC

Date de convocation : 13 octobre 2022

Date d'affichage : 13 octobre 2022

N° 221021 - 05

OBJET : Cimetière – Mise à jour des tarifs

Vote : Pour : 19 – Contre : 0- Abstention : 0

Madame Maryse LASQUELLEC, Adjointe en charge de l'environnement, informe le Conseil Municipal que des caveaux deux places ont été pré-installés et financés par la commune dans le carré E du cimetière.

Afin de prendre en compte le coût associé, il convient de fixer le montant des concessions correspondantes.

Sur proposition de la commission environnement, Madame Maryse LASQUELLEC, propose de fixer les tarifs des concessions comme tels :

Concession Caveau deux places (carré E) :

Durée de la concession	Montant de la concession
15 ans	340 €
30 ans	630 €
50 ans	1030 €

Concession Terrain nu (Tarifs inchangés) :

Durée de la concession	Montant de la concession
15 ans	100 €
30 ans	150 €
50 ans	230 €

Accusé de réception en préfecture
044-214402059-20221021-202210260000005-DE
Date de télétransmission : 26/10/2022
Date de réception préfecture : 26/10/2022

Concession Cavernes (Tarifs inchangés) :

Durée de la concession	Montant de la concession
15 ans	300 €
30 ans	450 €

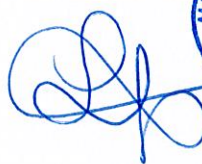
Concession Columbarium (Tarifs inchangés) :

Durée de la concession	Montant de la concession
15 ans	300 €
30 ans	450 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Fixe** les montants des concessions tels que définis ci-dessus

Le Maire,
Laurence GUILLEMIN



La secrétaire de séance,
Maryse LASQUELLEC



Délibération rendue exécutoire,
Transmise à la sous-préfecture de Châteaubriant le
Publiée le
Document certifié conforme,